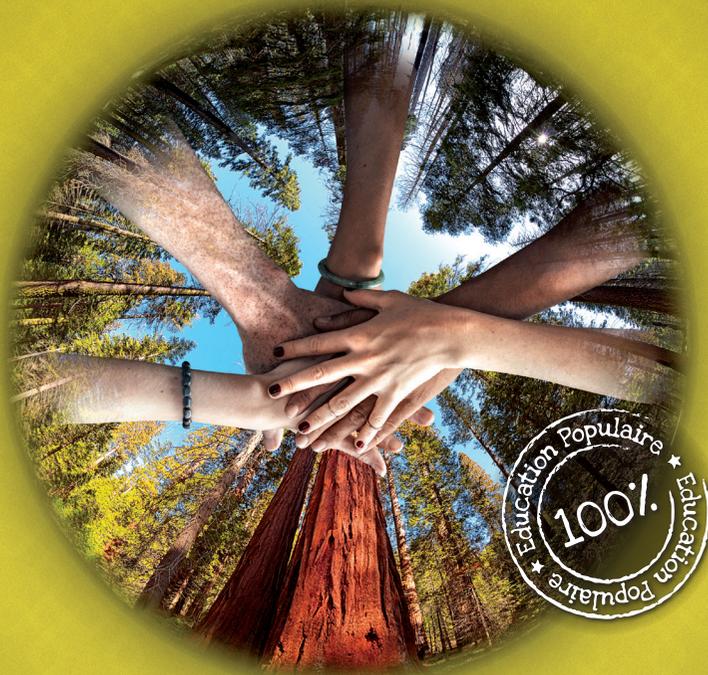


BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

2021
2023

LOISIRS TOUS PUBLICS - ANIMATEURS



Centre de La Bergue - Annemasse Agglo - Cranves Sales (74)
FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES 73 - 74 / ESPACE FORMATION

www.fol74.org/formations-a-l-animation



LA FOL EST RECONNUE ORGANISME DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

Formation habilitée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes. Une formation professionnelle aux métiers de l'animation socioéducative et culturelle.

Partenaires : Annemasse Agglo, collectivités territoriales, associations et réseau de professionnels de l'animation, Ligue de l'Enseignement, Région Auvergne-Rhône-Alpes, CFA Sport et Animation Rhône-Alpes.



BPJEPs

Mention ANIMATEUR, Spécialité LOISIRS TOUS PUBLICS

Une formation professionnelle aux métiers de l'animation socioéducative et culturelle

**Une formation en alternance
basée sur 4 UC
4 octobre 2021 au 23 mars 2023**



LE BPJEPs LOISIRS TOUS PUBLICS est une formation de niveau IV qui apporte une qualification professionnelle en prise directe avec le métier d'animateur sur le champ de l'animation socioéducative et culturelle en phase avec les réalités de l'emploi. Il forme à des compétences théoriques et à des techniques d'animation et de gestion, à la conception et la réalisation de projets d'animation et d'activités éducatives, sociales, culturelles, physiques et de pleine nature. Cette formation est un bon « tremplin » pour entreprendre une carrière professionnelle permettant l'accès aux diplômes de niveau III (DEJEPs) ou II (DESJEPs).

UNE FORMATION ORGANISÉE SUR LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE ET DU TUTORAT

La formation en alternance est une richesse de la formation professionnelle d'animateur. La durée de la formation est de **18 mois** incluant l'alternance dont **20 semaines (693 heures) en centre**. Nous accordons une place importante à la pratique professionnelle qui oblige chaque stagiaire à être employé par une structure d'animation sur la base d'un projet défini.

UNE FORMATION CONSTRUITE SUR 4 UC

Le but de la formation est d'amener à l'acquisition ou au renforcement de compétences. Les référentiels de certification sont organisés autour de 4 unités capitalisables :

- * **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- * **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- * **UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM).
- * **UC4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics ».

La FOL-Espace Formation intègre la formation à l'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, contre les discriminations, à l'environnement et/ou au développement durable.

LES « PLUS » DE LA FORMATION

- * **Une formation basée sur l'alternance** : des périodes de formation en centre et la pratique professionnelle en structure.
- * **Le positionnement** : la formation commence par un stage de 5 jours pour construire une culture commune au groupe stage, pour une approche des contenus de formation et du parcours professionnel individualisé.
- * **Un réseau de professionnels et de bénévoles** favorisant une emprise réelle avec le métier et le champ de l'animation socio-culturelle et socioéducative.
- * **Projets culturels, Jeunesse d'Éducation Populaire et Citoyenneté** : un module de formation de 5 jours en Allemagne.
- * **Le stage pratique de direction d'un accueil de mineurs** : obligation d'exercer une direction d'ACM (18 jours minimum).
- * **Modules culturels** : Atelier d'écriture et Spectacle Vivant, le théâtre, la vidéo numérique, l'environnement, le développement durable.

VALIDATION DU DIPLÔME

Le BPJEPs LTP est validé tout au long de la formation avec la mise en place de jury de certification composé de deux professionnels de l'animation mandatés par l'organisme de formation et/ou d'experts de la jeunesse et sports.

* **Certification UC4** : le candidat est évalué en structure sur sa capacité à mener une activité auprès d'un groupe. Cette animation doit s'inscrire dans un projet d'activités de 6 séances que le candidat présentera dans un document écrit qu'il devra expliciter lors d'un échange avec le jury.

* **Certification UC1 et 2** : le candidat conçoit un projet d'animation global dans sa structure en réponse à une analyse de terrain établie. Cette démarche de projet devra être rédigée dans un document support lors de la présentation orale face au jury.

* **Certification UC3** : le candidat rédige un compte rendu d'expériences de son stage de direction. Cet écrit sera le support de sa présentation orale face au jury.



Une dimension d'éducation populaire, d'éducation à la citoyenneté, contre les discriminations, pour l'environnement

Une ouverture interculturelle européenne

LE POSITIONNEMENT

La formation débutera par le positionnement dont l'objectif est de travailler sur le métier d'animateur et les parcours individualisés de chaque stagiaire. Il aura lieu du **4 au 8 octobre 2021**, en internat, dans un centre géré par la FOL/UFOVAL situé en montagne, au Plateau des Glières, site exceptionnel connu pour son histoire de la Résistance et pour son environnement naturel protégé.

PROJETS JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET CITOYENNETÉ EN EUROPE

Ce module de formation s'inscrit dans le processus de formation et lui donnera une dimension interculturelle et professionnelle européenne. Il est organisé en Allemagne (à Erfurt) avec le soutien de l'Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ), l'association Arbeit und Leben et l'école de formation d'éducateurs Marie Élise Kaysert. La séjour durera 6 jours.

- * **Découverte du système associatif et éducatif**, réflexion sur le métier, l'éducation populaire et le devoir de mémoire avec différentes associations de jeunesse et de solidarité allemandes (Musik Fabrik, Radio Frei...).
- * **Connaissance des dispositifs européens** : échanges internationaux de jeunes, programmes européens (OFAJ, Erasmus Plus, Leonardo, Service volontaire européen...).
- * **Approche des problématiques européennes** d'éducation à la citoyenneté, visite de musées : ancienne usine Topf & Söhne, du Camp d'internement Buchenwald, synagogue historique...

- * **Approche et réflexion sur la mobilité de l'emploi en Europe**
- * **Une réciprocité est prévue en France**, en Haute-Savoie, sur une période de 2 à 3 jours.

DIRECTION D'UN ACCUEIL DE MINEURS (UC 3)

Les stagiaires devront diriger un accueil collectif de mineurs sur une période minimale de 18 jours (il est possible de le faire en plusieurs étapes).

Selon les possibilités de la structure d'emploi, le stage pratique de direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM) pourra être effectué dans un centre de vacances ou de loisirs de la FOL (à définir dès le début de la formation et selon certaines conditions).

L'ANIMATEUR SOCIOCULTUREL PARTICIPE À LA VIE DE LA CITÉ

Il est moteur d'une dynamique à l'écoute de son public et des habitants qu'il fédère autour de projets et d'actions d'éducation populaire.

L'ANIMATEUR ET LA FORMATION

L'animateur inscrit son action dans une démarche formative à l'écoute des autres, en utilisant ses compétences et en transmettant des valeurs, un savoir faire, un savoir être. Il a le souci de sa propre formation et réfléchit à son engagement dans un itinéraire de formation permanente.

L'organisation de formation FOL 74 – ESPACE FORMATION

PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

La **Fédération des Œuvres Laiques de Haute-Savoie** est une association d'éducation populaire qui fédère plus de 600 associations et collectivités. C'est un réseau de bénévoles et salariés, professionnels de l'animation socioculturelle, de l'éducation spécialisée, de la culture et du sport.

Notre but est de développer toutes les initiatives collectives, associatives, favorisant l'épanouissement des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport.

LA REUSSITE A LA FORMATION

Notre expérience de la formation professionnelle les années précédentes démontre une réussite importante de 90% des stagiaires aux formations que nous proposons.



Le centre de formation CENTRE DE LA BERGUE

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Centre de loisirs de la Bergue
422 route de Thonon - 74380 CRANVES SALES

La formation se déroulera au centre aéré de la Bergue, propriété d'Annemasse Agglo conventionnée avec la FOL 74. L'ensemble des locaux et des espaces extérieurs sont mis à la disposition de la formation. Cet accord s'inscrit dans le partenariat déjà existant pour le développement des actions de formation professionnelle aux métiers de l'animation.

Le centre se situe dans un cadre naturel exceptionnel.

La Loi « Avenir Professionnel »

La Loi « Avenir professionnel » facilite l'accès et les aides financières pour l'accès de tous à la formation professionnelle : salariés, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir se former, quelle que soit sa situation de départ, des mesures ont été prises :

- ⇒ L'apprentissage accessible jusqu'à 29 ans révolus.
- ⇒ CPF « Mon compte formation » pour tous les salariés : aide de 500€/an plafonnée à 5000€. Majoration possible sous certaines conditions.
- ⇒ Les personnes en situation de handicap auront un versement complémentaire sur leur CPF.
- ⇒ Aide financière aux employeurs favorisant l'emploi par l'apprentissage.

Label et reconnaissance qualité



Le label Association Apprentante : la FOL est labellisée par Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois pour son engagement en faveur de la formation en alternance, véritable passerelle vers l'emploi.



Le label qualité Datadock obtenu pour la qualité des formations organisées par la FOL. La Fol 74, Espace formation est labellisée depuis 2018.



Le CFA Sport et Animation

Participer à l'insertion et à l'employabilité des jeunes par la voie de l'apprentissage. La FOL 74 est qualifiée Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA) depuis 2017.

Le label QUALIOPi : label en cours d'obtention attestant de la qualité des formations dispensées par la FOL Espace Formation.

L'ACCES A LA FORMATION POUR TOUS

La formation s'adapte au plus juste à vos besoins : intégration des parcours partiels de formation, besoins spécifiques, adaptation aux personnes porteuses de handicap ... Prenez contact avec nous pour envisager VOTRE parcours de formation !



Informations administratives, et financières, conditions d'entrée en formation et inscription



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- * Retourner le dossier au plus tard le **20 août 2021**
- * Participer à la journée d'information le **mardi 8 et le jeudi 17 juin 2021**
- * Participer aux épreuves de sélection le **21 septembre 2021** et les réussir.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- * Avoir une structure d'emploi, collectivité ou association, dès le premier jour de la formation
- * Avoir un tuteur ou un maître d'apprentissage
- * Avoir une prise en charge financière du coût pédagogique de la formation
- * Avoir signé une convention de formation ou un contrat d'apprentissage pré-cisant les engagements de chacun.

COÛT DE LA FORMATION

- * **Frais de dossier** : 40 € (non remboursables).
- * **Coût de la formation** : nous consulter

Nous vous donnerons les informations tarifaires en fonction de votre situation : apprentissage, contrat de professionnalisation, financement sur fonds propres, AIF demandeurs d'emploi ...

Un devis peut être établi sur demande.

PRE-REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- * Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (AFPS, PSC1 ou PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité...).
- * Justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non d'une durée minimale de 200 heures. Attestation obligatoire délivrée par la ou les structures où cette expérience a été réalisée.
- * Copie de l'attestation de recensement (-25 ans)
- * Copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (-25 ans)
- * Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (jeux sportifs) datant de moins d'un an par rapport à la date d'entrée en formation.

La FOL peut vous aider ou aider votre employeur à constituer votre dossier, n'hésitez pas à nous contacter :

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES 74

ESPACE FORMATION

3 avenue de la Plaine - BP 340
74008 Annecy Cedex

04 50 52 72 53 ou 04 50 52 30 14

animation.format@fol74.org

www.fol74.org onglet *formations* rubrique *BPJEPS*